



Section 1: IDENTIFICATION

Nom du produit : Factor 540

Numéro de produit

antiparasitaire:

27988

Utilisation du produit : Herbicide non sélectif.

Restrictions sur l'utilisation: Pas disponible.

Fabricant/Fournisseur: Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO)

945 Marion Street

Winnipeg, MB R2J 0K7

Numéro de téléphone : 204.233.3461

CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou

*666 sur un téléphone cellulaire.

Entrée en vigueur : 12 mars 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Téléphone d'urgence :

Classification: Irritations oculaires, Catégorie 2A

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :

Mot indicateur : Attention

Déclarations de

Provoque une sévère irritation des yeux.

danger:

Déclarations préventives

Préventions: Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Réponse: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Entreposage: Sans objet.

L'élimination: Sans objet.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité

Aucun.

inconnue:





Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient(s) dangereuxNom commun /
SynonymesNuméro de
registre CAS% en poids.Glyphosate-potassiumPas disponible.70901-12-147.53 - 50.47

Section 4: PREMIERS SOINS

Inhalation: En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas

de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une

raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact visuel: En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au

moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets: Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision

trouble ou voilée.

Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un

centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

des enflures et des démangeaisons localisées.

Ingestion: En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas

de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner

à boire ni à avaler à une personne inconsciente.

Symptômes aigus et différés, et les effets: Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des

vomissements et de la diarrhée.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin

(si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins :

Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.





Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Ininflammable et non combustible selon les critères d'OSHA/SIMDUT. Ce matériau ne brûlera pas tant que l'eau ne s'est pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. Une fumée dense est produite lorsque le produit brûle.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges

MOYENS D'EXTINCTION

statiques:

Cette matière n'est pas sensible aux décharges statiques.

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO2, eau

pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Agents extincteurs non

appropriés :

Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

> toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une

efficacité limitée.

Section 6: MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas

d'urgence :

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en

amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y

accéder, aérer les endroits clos.

Mesures de protection

personnelle:

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la

protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la

protection de l'environnement :

Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout,

des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de confinement : Bloquer la fuite si cela ne présente pas de risque. Ne pas rejeter

dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets

atteignent les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre

produit non-combustible et transférer dans des contenants.

Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination. Autres renseignements:

Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention:

Ne pas avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.





Entreposage:

Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition Composant

Glyphosate-potassium [Numéro de registre CAS 70901-12-1]

ACGIH: Aucune VLE établie. OSHA: Aucune LEA établie.

LEA: Limite d'exposition permise VLE: Valeur limite d'exposition

Mesures d'ingénierie : Pas normalement requis.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)









Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de protection contre les produits

> chimiques. S'assurer que les stations de lavage oculaire sont proches aux postes de travail. Porter un équipement

de protection oculaire répondant aux normes CSA

(CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection

individuelle.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Consulter les indications du

fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.

Protection des voies

respiratoires:

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. ou

un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène

> industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide jaune.

Couleur: Jaune. Odeur: Amine.

Seuil olfactif: Pas disponible.

État physique : Liquide.





4.5 à 4.9 : Hq

< 0 °C (32 °F) Point de fusion / Point de

congélation :

Point initial d'ébullition : 100 °C (212 °F) Intervalle d'ébullition: 100 °C (212 °F)

Point éclair : Pas disponible. Taux d'évaporation : Pas disponible.

Inflammabilité (solide, gaz): Sans objet.

Limite d'inflammabilité inférieure : Pas disponible. Limite d'inflammabilité supérieure : Pas disponible. Pression de vapeur : Pas disponible. Densité de vapeur : Pas disponible.

Densité relative : 1.3573 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F)

Solubilités: Miscible dans l'eau.

Coefficient de partage : n-

octanol/Eau:

Pas disponible.

Température d'inflammation

spontanée:

Pas disponible.

Température de décomposition : Pas disponible. Viscosité: Pas disponible. Pourcentage de matières volatiles,

% du poids :

Pas disponible.

Teneur en COV, % du poids : Pas disponible. Densité: Pas disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la

chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune connue.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles. L'exposition à la

chaleur.

Substances Acides. Comburants. Halogènes. Peroxydes. Fer. Acier galvanisé.

incompatibles: Acier non doublé.

Produits de décomposition

dangereux:

Pas disponible.





Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Toxicité du produit

Orale: > 5000 mg/kg (rat) (formulation similaire) Dermique: > 5000 mg/kg (rat) (formulation similaire)

> 1.20 mg/L (rat, aérosol), 4H Inhalation:

Toxicité des composants

Numéro de DL50 orale **CL50** Composant DL50 par voie

> registre cutanée

CAS

Glyphosate-potassium 70901-12-1 Pas Pas disponible. Pas disponible.

disponible.

Voies d'exposition

Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. probables:

Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Organes cibles:

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

Inhalation: Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de

tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une

vision trouble ou voilée.

Peau: Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.

Ingestion: Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées,

des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la Cochon d'Inde, test de Buehler:

peau: Incidence positive: 0 %

N- (phosphonométhyl) glycine; {glyphosate}

Sensibilisation des voies

respiratoires:

Pas disponible.

Problèmes médicaux Pas disponible.

aggravés par l'exposition:

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles: Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.

Effets chroniques: Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une

irritation.

Lapin, cutané, 21 jours:





Toxicité NOAEL : > 5,000-mg / kg de poids corporel/jour

Organes / systèmes cibles : aucun

Autres effets: aucun Rat, orale, 3 mois:

Toxicité NOAEL : > 20,000-mg / kg de régime

Organes / systèmes cibles : aucun

Autres effets: aucun

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun cancérogène ou cancérogène potentiel

au-dessus des seuils déclarables énumérés par l'ACGIH, le CIRC,

l'OSHA ou le NTP.

Souris, orale, 24 mois:

Tumeur NLEP: > 30,000-mg / kg de régime Toxicité NOAEL: ~ 5,000-mg / kg de régime

Tumeurs: aucun

Organes / systèmes cibles : foie

Autres effets: diminution du gain de poids corporel, effets

histopathologiques

Rat, orale, 24 mois:

Tumeur NLEP: > 20,000-mg / kg de régime Toxicité NOAEL: ~ 8,000-mg / kg de régime

Tumeurs: aucun

Organes / systèmes cibles : yeux

Autres effets: diminution du gain de poids corporel, effets

histopathologiques

Mutagénicité: Pas disponible.

Effets sur la Rat, orale, 3 générations:

reproduction: Toxicité NOAEL : > 30-mg / kg de poids corporel

Reproduction de NOAEL: > 30-mg / kg de poids corporel Organes / systèmes cibles chez les parents: aucun

Autres effets chez les parents: aucun

Organes / systèmes cibles chez les enfants: aucun

Autres effets chez les enfants: aucun

Effets sur le développement

Tératogénicité : Rat, par voie orale, 6 à 19 jours de gestation:

Toxicité NOAEL: 1,000-mg / kg de poids corporel

Développement NOAEL: 1,000-mg / kg de poids corporel Autres effets chez la mère animal: diminution du gain de poids

corporel, diminution de la survie. Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantation, ossification retardée. Effets sur la progéniture observés uniquement avec une toxicité maternelle.

Lapin, par voie orale, 6 à 27 jours de gestation:

Toxicité NOAEL : 175-mg / kg de poids corporel

Développement NOAEL: 175-mg / kg de poids corporel Organes / systèmes cibles chez la mère animal: aucun





Autres effets chez la mère animal: diminution de la survie

Effets sur le développement: aucun

Embryotoxicité: Pas disponible.

Produits synergiques au plan

Pas disponible.

toxicologique:

Section 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :Pas disponible.Persistance/dégradabilité :Pas disponible.Bioaccumulation/accumulation :Pas disponible.Mobilité dans l'environnement :Pas disponible.Autres effets néfastes:Pas disponible.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à

l'élimination :

L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation

locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou

nationales.

Section 14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Section 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité à été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Aucun composant n'est répertorié.





Réglementations de l'État

Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Aucun composant n'est répertorié.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Aucun composant n'est répertorié.

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Aucun composant n'est répertorié.

Californie

Proposition de la Californie 65:

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ni

d'autres effets nocifs sur la reproduction.

Canada

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 27988

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA : Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants.

Section 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision/Raison: 12 mars 2025/ Mise à jour de l'article 15

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service

du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité

pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.